

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ANNEE 2024-2025

Concerne les : entrées maternelle
entrées en CP
nouveaux arrivants

Les inscriptions sont à faire dès maintenant (et jusqu'au 1er mai 2024) auprès de la Mairie de Dormans en présentant les documents suivants :

- livret de famille
- carnet de santé
- justificatif de domicile
- photocopie du jugement notifiant le droit de garde en cas de divorce ou séparation.
A défaut, un courrier de l'autre parent autorisant l'inscription.